

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 12 février 2020

Délibération

N° 20.012.2

En exercice 37

Présents 22

Votants 26

Pour 26

Contre 0

Abstention..... 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE
TOURISME**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION
DE PRÉFIGURATION DU GRAND SITE DE FRANCE EN
PROJET « CANAL DU MIDI, BÉZIERS LANGUEDOC
MÉDITERRANÉE » ET VERSEMENT DE LA COTISATION –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 06/02/2020

L'an deux mille vingt

Et le 12 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

22 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH-LAURENS (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

11 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur Christian SEGUY, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Marcelle COUDERC.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_01

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 12 février 2020

Renouvellement de l'adhésion à l'association de préfiguration du Grand Site de France en projet « Canal du Midi, Béziers Languedoc Méditerranée » et versement de la cotisation – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1511-2 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de l'association de préfiguration du Grand Site de France en projet « Canal du Midi, Béziers Languedoc Méditerranée » ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, dans le cadre de sa politique sur le projet Grand Site de France en collaboration avec la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et la Communauté de communes Sud Hérault, adhère à l'association de préfiguration du Grand Site de France en projet « Canal du Midi, Béziers Languedoc Méditerranée » ;

Considérant que l'association de préfiguration du Grand Site de France en projet « Canal du Midi, Béziers Languedoc Méditerranée », créée en 2013, favorise les échanges en y associant l'ensemble des partenaires locaux ;

Considérant que l'enjeu majeur identifié sur le territoire du projet consiste à concevoir un projet de gestion exemplaire en trouvant un équilibre entre la protection des sites et la grande qualité de l'accueil des visiteurs ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne délibère annuellement sur le versement de la cotisation précitée ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 26 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes La Domitienne à l'association de préfiguration du Grand Site de France en projet « Canal du Midi, Béziers Languedoc Méditerranée » et le versement de la cotisation de 2 000 euros correspondante.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, et à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_01

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_01